

Bernard SCHUMACHER
Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux Comptes

2001 B662

**APPORT PARTIEL D'ACTIF
CONSENTI PAR LA SOCIETE SA SAMSIC
A LA SOCIETE SAS SAMSIC IV**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA SCISSION
SUR LA VALEUR DES APPORTS**

B.P. 76221 – 35762 SAINT GREGOIRE CEDEX - Tél : 02.99.23.92.92 - Fax : 02.99.23.92.90

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région de RENNES

Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la Cour d'Appel de RENNES

Siège social : Centre d'affaires Edonia – Bât. E – 35760 SAINT-GREGOIRE

S.A.R.L. au capital de 500 000 Euros - RCS RENNES B 398 014 217

E-mail : com.expert@wanadoo.fr

W

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA SCISSION SUR LA VALEUR DES APPORTS CONSENTIS PAR LA SOCIETE SA SAMSIC A LA SOCIETE SAS SAMSIC IV

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de RENNES en date du 22 Novembre 2010, concernant l'apport par SAMSIC SA à SAMSIC IV de sa branche Propreté, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 236-10 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le traité d'Apport Partiel d'Actif signé par les représentants des sociétés concernées en date du 29 Novembre 2010.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'apport.

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 Sociétés concernées

La société SAMSIC est une Société Anonyme ayant pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger l'activité dite de holding, en ce compris :

- La prise de participation dans toutes Sociétés et entreprises constituées ou à constituer quelles que soient leur activité, civiles, commerciales ou industrielles, et, quelles que soient leur nationalité,
- La réalisation de prestations de service à caractère administratif, financier, comptable ou technique,
- L'animation des Sociétés dans lesquelles la Société détient des participations,

WJ

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'entretien, le nettoyage, la mise en l'état de locaux privés, industriels' commerciaux, publics ou autres, outillages se rapportant à son objet principal,
- Toutes opérations de représentation, commissions, courtage, agence générale, importation, exportation relative à ces produits, marchandises, outillages et matériels,
- La location de tous matériels.

Son capital qui s'élève à 10 842 704 € est divisé en 677 669 actions d'une valeur nominale de 16 euros, entièrement libérées.

La société SAMSIC IV est une Société par Actions Simplifiée ayant pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, l'activité dite de holding, en ce compris:

- La prise de participation dans toutes Sociétés et entreprises constituées ou à constituer quelles que soient leur activité, civiles, commerciales ou industrielles, et, quelles que soient leur nationalité,
- La réalisation de prestations de service à caractère administratif, financier, comptable ou technique,
- L'animation des Sociétés dans lesquelles la Société détient des participations.

Son capital qui s'élève à 1 700 000 € est divisé en 170 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros, entièrement libérées.

SAMSIC détient 161 517 actions sur les 170 000 actions composant le capital social de SAMSIC IV, soit 95,01 % du capital social.

Par contre, SAMSIC IV ne détient aucune action de SAMSIC.

Les parties sont en conséquence sous contrôle commun.

Elles ne font pas appel public à l'épargne.

1.2 Objectifs de l'opération

Afin de répondre aux attentes de ses clients, le Groupe SAMSIC souhaite développer une offre de management des services ou Facility Management, qui couvre la gestion de prestations multitechniques et de prestations multiservices.

La réorganisation envisagée consiste à réunir au sein d'un pôle d'activité dédiée, les différents métiers du Groupe SAMSIC qui relèvent du domaine du Facility Management.

Il s'agit des métiers de :

- La Propreté,
- La Sécurité - Accueil,
- Et des Métiers techniques.

W

SAMSIC IV regroupera les fonds de commerce qui concernent les métiers relevant du Facility Management et les titres des Sociétés d'exploitation qui exercent ces activités principalement au travers de contrats de location gérance.

Ce regroupement au sein de SAMSIC IV permettra :

- la poursuite par les Sociétés d'exploitation, sans rupture avec l'organisation passée, d'une offre de service individualisés et autonomes à la clientèle demanderesse,
- d'asseoir la volonté intégratrice des métiers historiques.

1.3 Description et évaluation des apports

Aux termes du traité d'Apport Partiel d'Actif en date du 29 Novembre 2010, l'actif net apporté, sur la base des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2009, se décompose de la manière suivante :

ACTIF en euros	Valeur brute	Provisions / Amortissements	Valeur nette comptable
Immobilisations incorporelles			
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	29 685	25 656	4 029
<i>Fonds commercial</i>	84 234 217	0	84 234 217
TOTAL	84 263 902	25 656	84 238 247
Immobilisations corporelles			
<i>Terrain</i>	11 324	0	11 324
<i>Constructions</i>	32 255	32 255	0
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	18 997 447	14 332 821	4 664 625
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	6 555 897	3 885 141	2 670 756
TOTAL	25 596 922	18 250 218	7 346 705
Immobilisations financières			
<i>Titres de participation</i>	14 338 273	0	14 338 273
<i>Autres prêts</i>	210 570	0	210 570
<i>Autres immobilisations financières</i>	709 236	0	709 236
TOTAL	15 258 079	0	15 258 079
Actif circulant			
<i>Clients et comptes rattachés</i>	741 714	19 194	722 521
<i>Autres créances</i>	157 407	0	157 407
<i>Disponibilités</i>	129 787	0	129 787
TOTAL	1 028 908	19 194	1 009 715
TOTAL ACTIF APORTE	126 147 812	18 295 067	107 852 745

W

Le passif pris en charge se décompose comme suit :

PASSIF en euros

Provisions pour risques et charges

<i>Provisions pour risques</i>	775 386
<i>Provisions pour charges</i>	3 117
TOTAL	778 503

Dettes

<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	22 196 348
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	220 467
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	727 488
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	1 108 976
<i>Autres dettes</i>	319 619
<i>Produits constatés d'avance</i>	205
TOTAL	24 573 103

TOTAL PASSIF APORTE	25 351 605
----------------------------	-------------------

L'actif net apporté s'élève donc à 82 501 140 €

Le Fonds Commercial apporté se compose de 62 fonds de commerce Propreté compris dans la Branche d'Activité, donnés en location-gérance à SAMSIC I ou SAMSIC II.

Les Titres de participation apportés portent sur 100% des titres des Sociétés suivantes :

- SASU SAMSIC I, Société exploitante locataire-gérante des fonds de commerce Propreté situés en Région Parisienne.
- SASU SAMSIC II, Société exploitante locataire-gérante des fonds de commerce Propreté situés en Province.
- SASU ARTENIS VARISELLAZ ET CIE, Société loueur de l'ensemble de ses fonds de commerce Propreté au profit de la Société SAMSIC I.
- SAS NICKEL, détenant elle-même 100% des titres des Sociétés BEZIERS NK et MONTPELLIER NK, loueurs de leur fonds de commerce Propreté au profit de la Société SAMSIC II.
- EURL HALTEC, Société de nettoyage industriel, de maintenance et réparation du matériel lié à l'activité de nettoyage.

Notons que l'Apport comprendra aussi tous les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2010, date choisie pour la prise d'effet des opérations, jusqu'à la date où sera constatée la réalisation définitive de l'apport.

W

Au cours de la période intercalaire, la Société SAMSIC a procédé à l'acquisition de 100% des titres de la Société GROUPE SERVICE INDUSTRIE VITRONET, devenue loueur de l'ensemble de ses fonds de commerce d'entretien et de nettoyage, de gardiennage et de sécurité au profit des Sociétés SAMSIC I et SAMSIC II.

La Société GSI VITRONET se trouve de ce fait incluse dans la Branche d'Activité apportée.

En contrepartie de l'apport partiel d'actif par SAMSIC de sa Branche complète et autonome de l'Activité Propreté réalisé pour la somme de 82 501 140 € mais dont la valeur réelle a été estimée à 240 000 000 € et sachant que la valeur réelle de SAMSIC IV a été estimée à 8 350 142 €, il sera attribué 4 897 959 actions nouvelles de la société SAMSIC IV d'une valeur nominale de 10 € chacune.

Ces actions seront créées par SAMSIC IV à titre d'augmentation de son capital social d'une somme de 48 979 590 €.

Une prime d'apport sera constatée à hauteur de 33 521 550 €

1.4 Modalités juridiques et fiscales

L'Apport, dont la réalisation définitive interviendra le jour des Assemblées Générales Extraordinaires appelées à en approuver les modalités sous réserve de la réalisation des conditions suspensives et notamment l'obtention de la confirmation par le service des Rescrits de BERCY qu'il constitue une Branche complète d'Activité, prendra effet le 1^{er} Janvier 2010.

Dès lors :

- La société SAMSIC apportera à la société SAMSIC IV l'ensemble des éléments actifs et passifs de la Branche autonome et complète de l'Activité Propreté tels qu'ils apparaissent à son bilan clos le 31 décembre 2009.
- Toutes les opérations, actives et passives, réalisées par la société SAMSIC, au cours de la période intercalaire allant du 1^{er} Janvier 2010 à la date de réalisation définitive de l'Apport, seront considérées comme l'ayant été pour le compte et aux profits et risques de la société SAMSIC IV.

En matière d'impôts sur les sociétés, l'opération est soumise au régime de faveur résultant de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Concernant les droits d'enregistrement, elle relève du régime fiscal défini aux articles 816 et 817 du Code général des impôts.

W

2 – DILIGENCES ET APPRECIATION DES APPORTS

S'agissant des valeurs individuelles des apports proposées dans le traité d'Apport, mes diligences ont consisté à :

- ❖ Contrôler par sondages l'existence des actifs apportés ;
- ❖ Vérifier l'exhaustivité des passifs transmis à la société ;
- ❖ S'assurer, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à 82 501 140 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation du capital social de SAMSIC IV, majorée de la prime d'apport.

Fait à Rennes, le 30 novembre 2010
Le commissaire à la scission
COMEXPERT, représenté par
Bernard SCHUMACHER

